

naire de Saint-Irénée, dont ce dernier devait être supérieur. Il est permis de croire que le jeune homme reçut alors ce que la hiérarchie ecclésiastique appelle les ordres mineurs.

Il ne put, en tout cas, prolonger son séjour à Lyon au delà des premiers jours du mois d'août. Le 5, un arrêt du parlement de Bourgogne termina le procès de son compte de tutelle¹, et, vers la même date, se produisit une intervention d'une autre nature qui allait avoir sur la destinée de Démià une influence décisive : un de ses protecteurs, le marquis de Coligny², lui écrivit pour l'engager à demander son admission dans un séminaire de Paris. Quelques semaines plus tard, il était dans la capitale.

C'est ainsi que, le 8 septembre 1660, Charles Démià était reçu au séminaire des Bons-Enfants. Il y resta peu de temps et, après un stage aussi court à celui de Saint-Nicolas du Chardonnet, il entra enfin à la maison de Saint-Sulpice, y précédant de dix années son glorieux émule, Jean-Baptiste de la Salle.

Il eut, paraît-il, l'impression de trouver le port tranquille, auquel il aspirait secrètement de toutes les forces de son âme. Aucune tempête ne l'y avait jeté. Il y pénétrait, après une jeunesse grave et pure, mais assombrie par tous les deuils qui peuvent attrister les premières, les plus belles années d'un homme. A la rude école du malheur, l'adolescent avait senti son âme non pas se resserrer, mais s'élargir, et cette âme endolorie, traversée par un rayon divin, était devenue prodigieusement sonore et vibrante. L'éminent directeur de Saint-Sulpice, Louis Tronson, n'aura pas de peine à initier ce disciple d'élite à deux œuvres dont le jeune prêtre (Démià fut ordonné le 14 mai 1663) gardera bonne mémoire : celle des catéchismes et

1. Les erreurs de calcul furent définitivement réglées à 600 livres. Les héritiers Bollomier durent payer plus de 16.000 livres à leur cousin.

2. Joachim, marquis de Coligny et d'Andelot, baron de Pressiat, seigneur de Verjon, etc., et sa femme Jeanne de Talaru-Chalmazel, avaient été touchés de la grâce au cours d'une mission donnée à Verjon par les missionnaires de Saint-Joseph, fondés par le chirurgien lyonnais Jacques Cretenet. Ils ne laissèrent pas de postérité et le château de Verjon passa, au décès du marquis en 1664, aux missionnaires, ses légataires universels.

On doit également au marquis de Coligny et à sa femme la fondation du couvent des religieuses de Sainte-Elisabeth, d'abord à Verjon (1659), puis à Montluel (1661), enfin à Saint-Clair. Elles ont reçu le surnom de *Colinettes*, en mémoire de leurs fondateurs.

On voit encore, dans l'église de Verjon, des restes mutilés du beau tombeau des Coligny-Andelot.